

plus-values de capitaux, impôt qui rendrait aux Canadiens une partie de ces immenses bénéfices de spéculation, et aussi, il va sans dire, d'étatiser les sociétés de pipe-line qui relèvent de notre compétence. En somme, il s'agit de services publics dans la même mesure que l'est le magnifique réseau hydro-électrique dont la province d'Ontario est si fière, qui a été établi, je le rappelle aux membres du parti conservateur, par un grand Canadien, sir Adam Beck. Le parti conservateur a peut-être changé depuis qu'il a ajouté le mot "progressiste" à son nom, même si de toute façon cela fait une curieuse combinaison de noms. En tout cas, c'est sir Adam Beck qui a lancé l'entreprise hydro-électrique dont les Ontariens sont si fiers, mais c'est un gouvernement conservateur de cette province qui l'a aménagé.

On dira, au sujet de ces questions, que le Canada peut très bien garder la haute main sur ces sociétés. Le ministre des Travaux publics a traité de la question à la Chambre des communes durant le débat en 1956. A la page 2263 du *hansard*, il a rejeté nettement une déclaration du ministre du Commerce, disant le 15 mars 1956:

Le ministre a dit que des actions seraient offertes au public du Canada. Il aurait pu ajouter que, même si des milliers d'actionnaires canadiens achetaient jusqu'à concurrence de 51 p. 100 du capital-actions, ce qui est peu probable...

Bien sûr, ce n'est pas arrivé.

...ils n'auraient pas la plus petite chance de dominer ces trois grandes sociétés américaines travaillant ensemble,—n'oublions pas que la société Delhi est aussi américaine. Il est inconcevable qu'on donne à entendre que des actionnaires particuliers du Canada auraient la moindre chance d'exercer la maîtrise de la société. La haute main est laissée à ces sociétés américaines et elle y restera tant que le Gouvernement ne modifiera pas sa ligne de conduite.

Je prétends que ces paroles sont aussi vraies aujourd'hui qu'elles l'étaient en mars 1956. Quelles mesures le Gouvernement conservateur du Canada va-t-il prendre,—lui qui dans l'opposition avait combattu ce bill avec tant d'acharnement,—pour garantir à la population canadienne l'utilisation, la direction et le bénéfice publics de ces installations que les contribuables canadiens ont déjà financés en partie, et qu'ils financeront encore davantage à mesure que le pipe-line avance. Il n'est pas encore aménagé. Une occasion nous est offerte. J'exhorte le Gouvernement à en profiter et à faire ce qui s'impose en l'espèce.

Et maintenant je veux consigner de nouveau au compte rendu l'amendement que j'ai proposé à l'Adresse en réponse au discours du trône car je pense qu'il sera mieux compris maintenant que lorsque je l'ai présenté

[M. Coldwell.]

mercredi après-midi, souhaitant qu'il soit présenté ce jour-là.

Cette Chambre accueille favorablement les mesures annoncées dans le discours du trône et demande qu'elles soient soumises au Parlement le plus tôt possible, afin que la population du Canada puisse profiter immédiatement des avantages qui en découlent. Nous alléguons respectueusement, cependant, que, de l'avis de la Chambre, les conseillers de Votre Majesté devraient étudier immédiatement l'opportunité de prendre des mesures pour combattre la menace de l'inflation et le chômage rapidement croissant et pour résoudre les autres graves problèmes actuels. Nous engageons le Gouvernement à appliquer immédiatement les programmes économiques et sociaux nécessaires à la solution de ces problèmes.

Aussi clairement que je puis le faire, je signale au Gouvernement ce qu'est, à mon avis, la conduite à suivre en l'espèce. Avant de me rasseoir, je tiens à répéter que nous voyons d'un bon œil les mesures annoncées dans le discours du trône, mesures que, sans que nous ayons été les seuls à le faire, nous préconisons depuis longtemps, c'est-à-dire une augmentation des pensions de vieillesse, des pensions aux invalides, des pensions aux aveugles, des allocations à nos anciens combattants, certaines mesures tendant à la stabilisation des prix des produits agricoles, pour supprimer le trop faible écart entre les cours et les frais dont tous les cultivateurs du Canada sont vivement atteints, des avances en espèces sur les céréales emmagasinées à la ferme et le reste.

Monsieur l'Orateur, j'ai parlé plus longtemps que je ne l'avais jamais fait à la Chambre. J'espère que les honorables députés ne m'en voudront pas pour cela, mais j'en avais le droit, vu que je proposais cet amendement. Pour la première fois, j'en ai profité parce qu'à mon avis les problèmes dont je voulais saisir la Chambre au nom de mes collègues et en mon nom propre étaient assez importants pour mériter qu'on leur consacre tant d'attention.

M. J. A. Simmons (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de l'occasion pour formuler une courte déclaration au sujet de ma situation en tant que député du territoire du Yukon.

Peu après qu'on a annoncé le résultat des dernières élections générales, mon adversaire conservateur a mis en doute la légalité de mon élection en invoquant des irrégularités de scrutin. Cette demande a été examinée par deux juges, ainsi que le prévoit la loi sur les élections contestées. La semaine dernière, ces juges ont rendu leur décision. Ils ont prononcé que des irrégularités s'étant effectivement produites dans le scrutin, il y avait lieu d'annuler l'élection.